



AVIS PUBLIC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2026)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2026) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 décembre 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil, au 6854, rue Sherbrooke Est.

FAIT À MONTRÉAL, CE 3^e JOUR DE DÉCEMBRE 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc